

INTRODUCTION & ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

« *L'inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique* ».

Cette formule qui résume depuis sa naissance, il y a quarante ans, la vaste entreprise imaginée par André Malraux figure désormais dans la loi, plus précisément dans le premier alinéa de l'article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'exposition *Photographier le patrimoine* (162 tirages sélectionnés parmi les 3 000 000 de clichés exécutés par les photographes de l'inventaire), qui a été présentée à la Bibliothèque nationale de France du 19 septembre au 21 novembre 2004, a marqué ce moment très particulier de l'histoire de l'inventaire, à la fois « un anniversaire et un repère pour l'avenir » selon l'expression du Ministre.

Le renouvellement du cadre institutionnel et fonctionnel de l'inventaire

Cette loi consacre la mission d'inventaire général et, dans le même temps, en répartit la compétence entre l'État, les régions et la collectivité territoriale de Corse. La mise en place du nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de la mission d'inventaire général a mobilisé une part importante de l'attention et de l'énergie des services tant centraux que déconcentrés, avant comme après la promulgation de la loi.

La conduite d'un tel projet s'est faite dans un contexte d'information et de concertation permanentes des différents acteurs de la DAG, de la DAPA, des services régionaux ou de la conférence des conservateurs régionaux. Trois groupes de travail, associant conservateurs régionaux et membres de la sous-direction, ont traité respectivement des relations entre les régions et l'administration centrale aujourd'hui et demain, de la formation et des publications au cours d'une dizaine de réunions. Les propositions issues de ces groupes, de même que celles qui ont été formulées à l'occasion de rencontres circonstanciées

entre le bureau de la conférence des conservateurs régionaux et l'administration centrale, ont largement contribué aux ordres du jour des quatre conférences des conservateurs régionaux qui se sont réunies dans l'année.

L'assemblée des personnels de l'inventaire qui s'est tenue le 8 décembre sous la présidence du Ministre a constitué le moment fort de la diffusion active et continue de l'information : suivi du projet de loi puis suivi de l'application de la loi, mise en ligne à l'intention des personnels des décrets et circulaires s'y rapportant, rencontres, sous l'égide du CNFPT, de personnels de l'inventaire avec des représentants de leur future tutelle (5, 19 octobre, 6 décembre), enquête et préparation d'un guide sur le transfert des moyens informatiques, etc.

Dans le même temps, la sous-direction a été partie prenante des travaux qui ont abouti à la réorganisation des services centraux de la DAPA telle que l'ont établie les trois arrêtés du 14 octobre 2004 et elle a exercé ses missions dans la nouvelle configuration dès le 1er décembre. Par ailleurs, elle a pris la part qui lui revenait dans la préparation du déménagement sur le site des Bons-Enfants.

Dernier point sur les transformations du cadre institutionnel, le 22 juin 2004 est parue la décision du CNRS créant l'UMR 8150 « André Chastel » qui associe le CNRS, l'université Paris IV et l'inventaire, mettant ainsi fin à la période transitoire consécutive à la transformation de l'UMR 22 en FRE.

La progression de la couverture territoriale

Parallèlement aux travaux de réorganisation, les services ont maintenu un niveau élevé d'activités scientifiques comme l'illustrent, de façon sommaire mais néanmoins parlante, les indicateurs suivants : l'indexation dans la base nationale MÉRIMÉE des œuvres architecturales inventoriées dépasse de plus de la moitié les résultats des deux dernières années courantes (hors 2003, année d'exception), celle des œuvres mobilières dans la base PALISSY est égale aux

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

meilleures années, et la progression de l'indexation des images dans MÉMOIRE est de 50 %. L'effort de mise à disposition du public de la documentation amassée, parfois de longue date, par les services régionaux se poursuit et porte ses fruits.

Le contexte institutionnel en mutation, s'il n'est pas favorable à l'ouverture de nouvelles opérations d'envergure, a permis d'amorcer, dans plusieurs services régionaux, une réflexion d'ensemble sur la couverture territoriale : quelle connaissance du patrimoine régional l'inventaire a-t-il produit, comment la compléter, selon quelles méthodes ? Autant de questions, en aucune manière abstraites, qui enrichissent l'acquis scientifique collectif et qui débouchent naturellement sur l'élaboration à court terme d'un « projet de service » dans le nouveau cadre institutionnel des régions.

La poursuite de l'accompagnement scientifique et technique

L'analyse des résultats des opérations montre que la part des dossiers numériques (dits « dossiers électroniques ») produits à l'aide de l'application *Renabl* devient significative. Une dizaine de services se sont appropriés cet outil ou le font actuellement : instrument de la rationalisation de la production des dossiers, le « dossier électronique » constitue également une aide à l'application des normes scientifiques et techniques.

Le déploiement de cet outil a été soutenu par l'organisation de stages de formation, et il bénéficiera en 2005 du contrat de maintenance mis au point au

cours de l'année écoulée.

Un nouveau pas a été franchi dans la mise en place d'une architecture de diffusion répartie : un nouveau serveur régional de dossiers a été ouvert cette année (3 sont actifs), et le nombre de liens établis depuis les notices des bases nationales consultées en ligne vers les dossiers numériques complets stockés sur ces serveurs a été de 11 300 (contre 4300 en 2003). Par ailleurs les liens vers des dossiers « papier » numérisés ont été testés avec succès et validés (441).

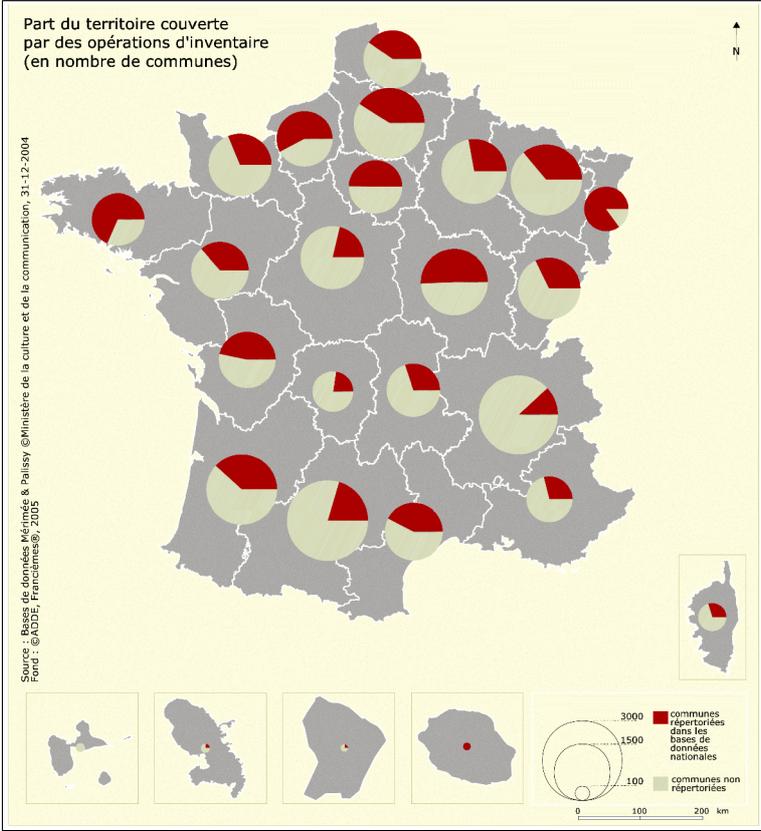
Cette possibilité nouvelle de consulter en ligne la totalité du contenu des dossiers (images, textes, références bibliographiques) et non plus seulement une notice informatique récapitulative puis de naviguer en leur sein est une amélioration considérable du service rendu au public.

La gestion du passage de la configuration actuelle de notre système d'information à une architecture adaptée aux évolutions institutionnelles et technologiques a été au cœur des travaux méthodologiques et techniques de l'année écoulée : dans les mois à venir, notre capacité à apporter des solutions dans ce domaine conditionne la poursuite sous des auspices favorables du processus de transfert des services régionaux.

Recherche, méthodologie, système d'information, diffusion des résultats, transformation du cadre institutionnel, tout converge pour faire de l'année 2004 un millésime qui comptera dans l'histoire de l'inventaire.

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

**LA COUVERTURE TERRITORIALE
AU 31 DÉCEMBRE 2004**

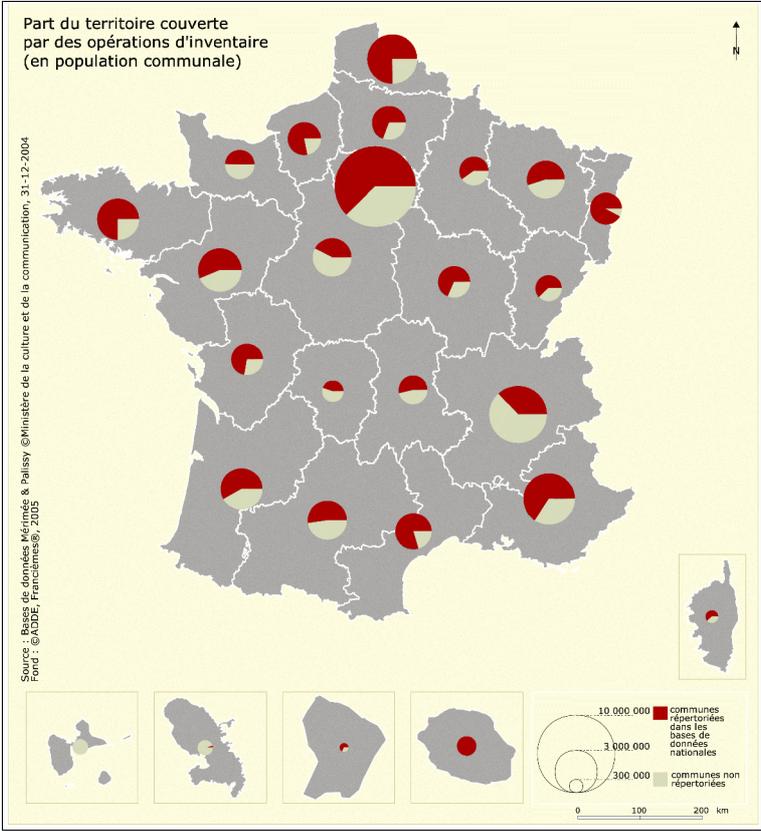


Plus du tiers des communes de France (36,5 %) a fait l'objet d'au moins une opération d'inventaire dont les résultats sont répertoriés dans les bases de données nationales sur le patrimoine architectural (MÉRIMÉE) ou mobilier (PALISSY).

Les deux domaines – architecture et objets mobiliers – couvrent pour une bonne part les mêmes communes : la grande majorité des opérations d'inventaire prend en compte les objets contenus dans les édifices publics de chaque commune (l'église, la mairie, l'école, etc.), les objets contenus dans les édifices privés étant par ailleurs plus rarement étudiés.

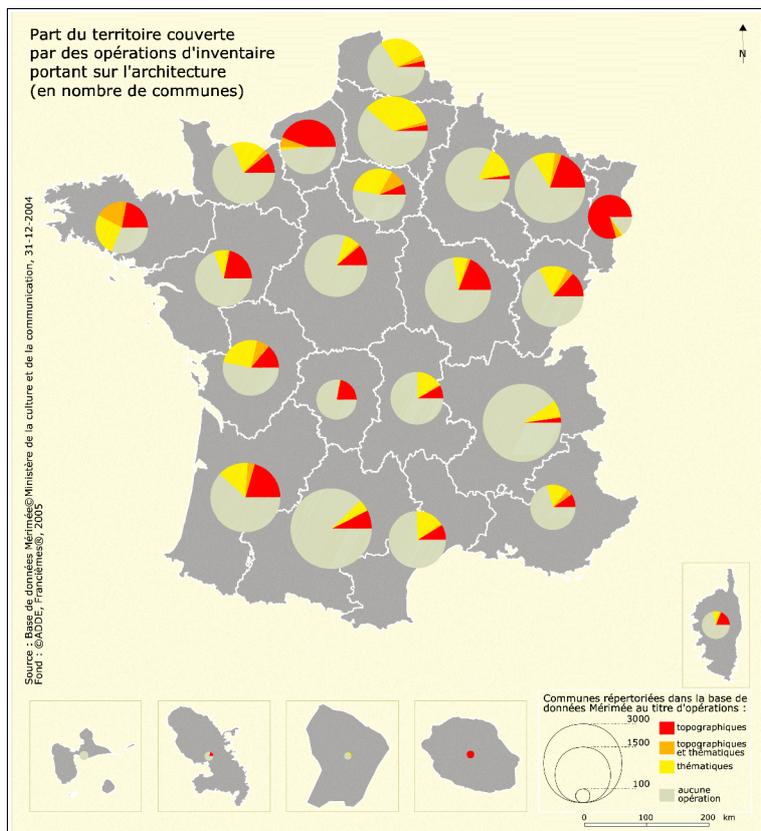
Les deux couvertures ne coïncident cependant pas dans certains cas :

- les opérations ne portent que sur les objets (opérations *thématiques*, nationales ou régionales) ou, à l'inverse, elles ne s'attachent qu'à l'étude de la seule architecture (opérations également *thématiques* ou opérations pour lesquelles l'étude des objets est différée) ;
- les édifices étudiés dans le cadre de certaines thématiques ne contiennent pas toujours un mobilier d'intérêt patrimonial ou n'en contiennent parfois même plus du tout.



Dans le premier cartogramme, une commune rurale est représentée de la même manière qu'une métropole régionale. La représentation de la part du territoire couverte par des opérations d'inventaire, non plus en nombre de communes mais en population communale, pondère le biais introduit par le caractère urbain ou rural plus ou moins marqué des régions et, en leur sein, des territoires étudiés.

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel



Près du tiers des communes (31,5 %) a fait l'objet d'une opération d'inventaire dont les résultats sont répertoriés dans la base de données MÉRIMÉE.

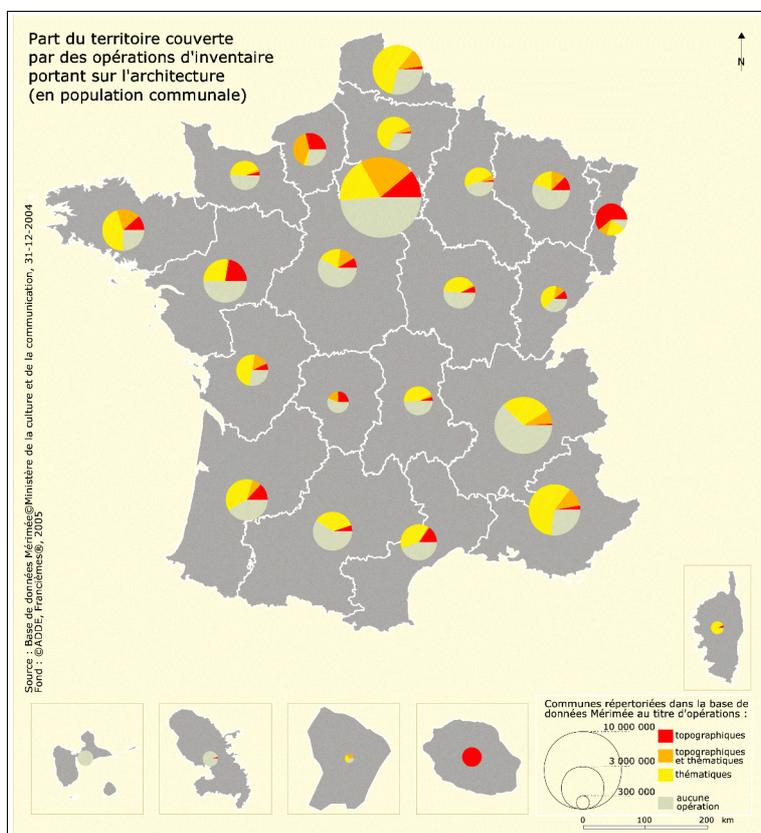
Pour une moitié de ces communes, il s'agit d'opérations d'inventaire dites *topographiques* qui recensent ou étudient toutes les catégories de patrimoine architectural, pour l'autre d'opérations dites *thématiques* qui ne portent que sur un patrimoine déterminé (patrimoine industriel, patrimoine balnéaire, etc.) ; 10 % de ces communes ont fait l'objet d'opérations des deux types.

Les quelque vingt années qui séparent la création de trois des plus anciens services (Alsace, Bretagne, Haute-Normandie) de trois des plus récents en métropole (Picardie, Champagne-Ardenne, Nord - Pas-de-Calais) permettent d'expliquer l'écart de leur contribution respective à la couverture territoriale :

- les premiers ont couvert entre 40 et 80 % des communes de leur région par des opérations topographiques,
- les seconds entre 2 et 7 %.

Outre cette inégalité de « naissance » à laquelle il convient d'ajouter celle des moyens, le choix que font les services des territoires sur lesquels se déroulent les opérations d'inventaire (les aires d'étude), le choix des méthodes et procédures retenues pour les mener interviennent pour une bonne part dans les différences d'ampleur et de contenu de la couverture :

- opérations d'inventaire thématiques qui touchent une plus grande part du territoire régional dans des délais plus ramassés que les opérations topographiques mais qui donnent une vision du patrimoine réduite à une seule de ses composantes ;
- opérations d'inventaire topographiques qui



Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

privilégient une appréhension extensive du patrimoine (recensement, inventaire préliminaire, pré-inventaire) ou qui donnent une part plus grande à l'étude des œuvres qui le composent (inventaire topographique, études d'inventaire) ;

- aires d'étude rurales ou urbaines, la plus forte densité patrimoniale des dernières mobilisant, à moyens égaux, les équipes sur une durée plus longue, différant d'autant l'inventaire de nouvelles aires d'études.

La représentation en population communale met en valeur la part relative que prennent, selon les régions, les résultats des opérations d'inventaire dans les grandes villes, par exemple :

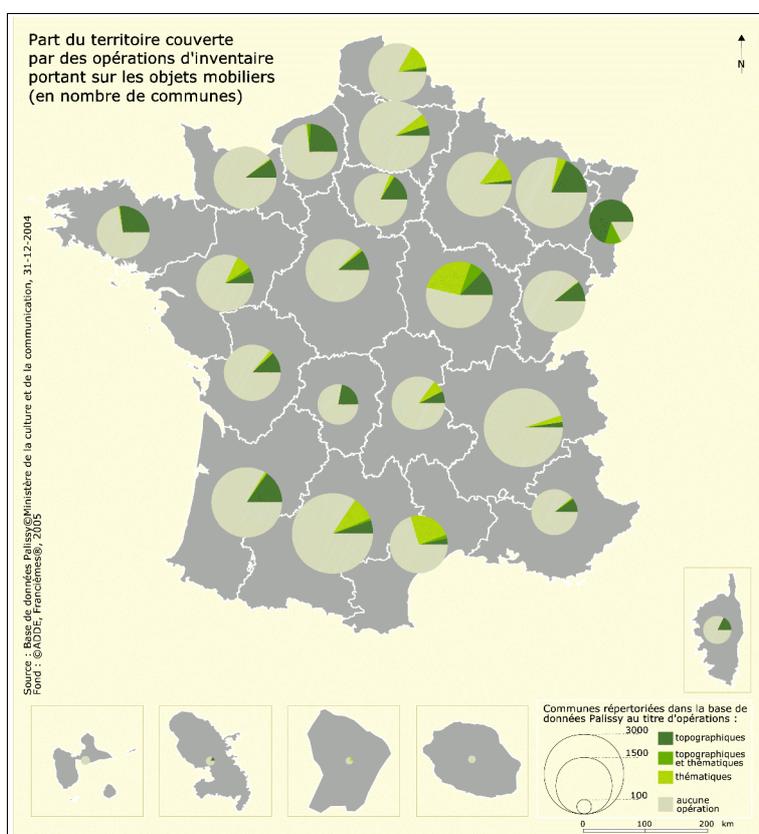
- en Alsace où presque tout le territoire est couvert à l'exception, entre autres, de Strasbourg et Colmar ;
- en Midi-Pyrénées où seule une ville chef-lieu de département figure dans la base ;
- à l'inverse de la Haute-Normandie, pour laquelle la

couverture topographique ou thématique a touché les grandes agglomérations de la région ;

- trois des chefs-lieux de département de Poitou-Charentes n'ont fait l'objet que d'une opération thématique ;
- le nombre de communes du Limousin présentant des résultats d'opérations thématiques est trop faible (5) pour que le cartogramme en nombre de communes en rende compte, mais Limoges faisant partie de ces rares communes, la part des thématiques devient, dans le second cartogramme, proportionnelle à la population de la capitale régionale.

Le nombre moyen d'œuvres référencées par commune dans la base MÉRIMÉE varie suivant le type d'opération :

- un peu plus de 20 en moyenne pour les opérations topographiques (et un peu plus du quart des communes ont plus de 20 œuvres référencées) ;
- 3 en moyenne pour les opérations thématiques (mais les 3/5 des communes n'en ont qu'une seule).

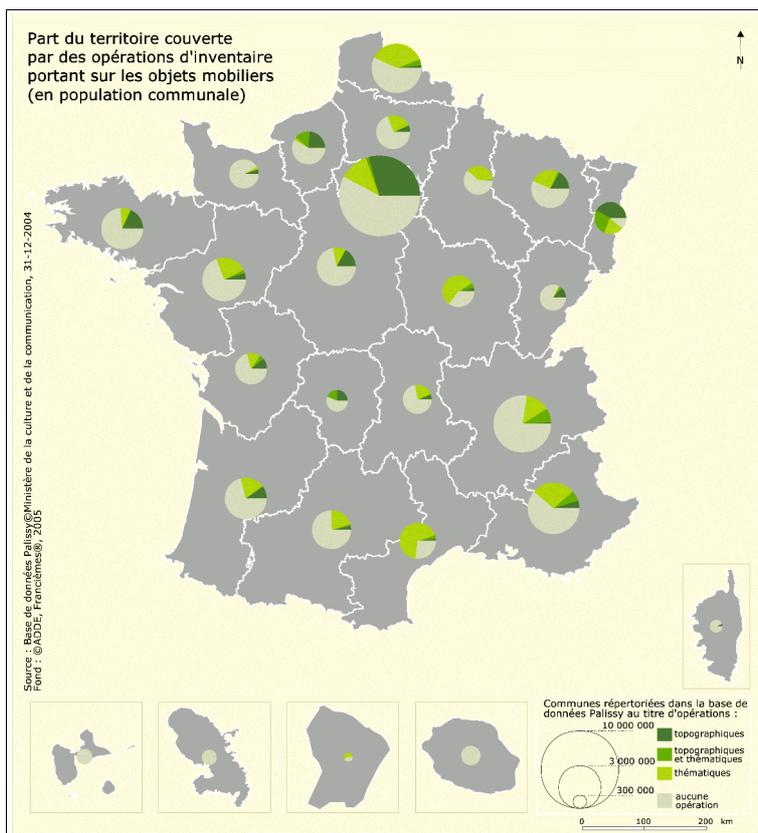


Les opérations d'inventaire portant sur les objets mobiliers et dont les résultats sont répertoriés dans la base de données PALISSY touchent 20 % des communes du territoire national.

La comparaison avec le cartogramme représentant les opérations portant sur l'architecture montre que la différence dans le nombre de communes couvertes (près de 1 sur 3 en architecture, 1 sur 5 pour les objets) provient pour l'essentiel des opérations thématiques.

La part des opérations topographiques est similaire (mais non égale) dans les deux domaines, puisque, selon la norme et dans les faits la plupart du temps, un inventaire topographique prend en compte l'architecture et les objets publics non gardés (soit, majoritairement, les objets contenus dans les édifices religieux, voire les mairies et les écoles) ; la Haute-Normandie fait figure d'exception notable,

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

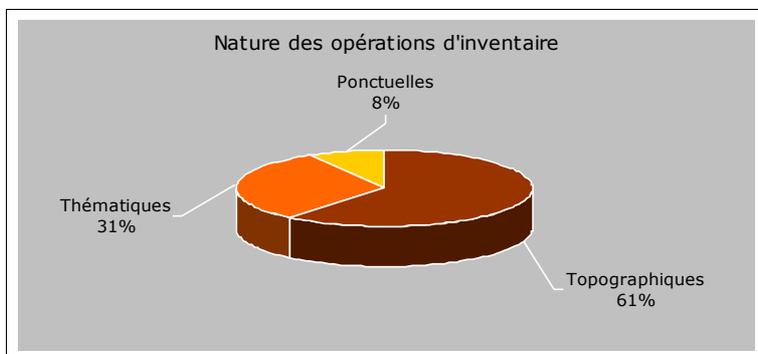


l'étude des objets ayant été différée pour un nombre significatif d'opérations.

Ce recoupement ne se produit que très partiellement dans le cas des opérations thématiques :

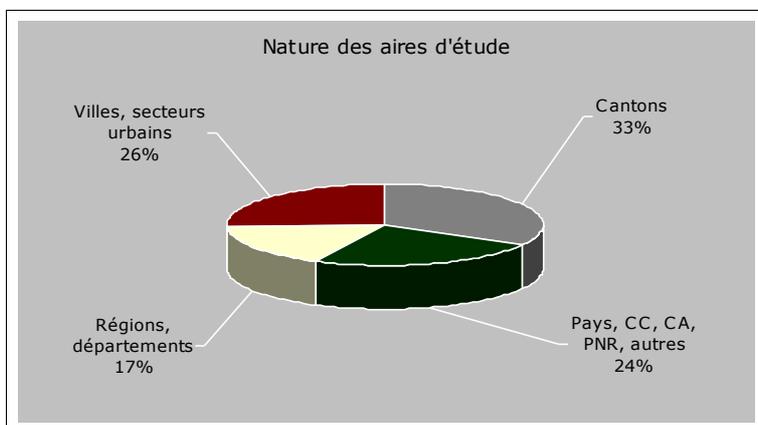
- certaines de ces opérations excluent de leur champ d'investigation l'édifice contenant (peintures murales, vitrail, orfèvrerie, orgues, etc.) ;
- d'autres, qui n'excluent pas par définition l'étude des objets, sont cependant peu productives dans ce domaine, comme l'illustre le patrimoine industriel qui laisse en héritage nettement moins de machines (répertoriées dans la base PALISSY) que de bâtiments (répertoriés dans la base MÉRIMÉE).

Une opération topographique produit en moyenne près de 28 objets par commune et une opération thématique 3 seulement.



LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE EN COURS

Près de 300 opérations d'inventaire sont en cours sur l'ensemble du territoire national.



La proportion entre les opérations topographiques (observation systématique de toutes les composantes du patrimoine sur un territoire donné), thématiques (observation systématique d'une composante du patrimoine) et les opérations ponctuelles (voire d'urgence, sur un quartier, un édifice ou un groupe d'édifices, des objets, etc.) est à peu de chose près la même qu'en 2003.

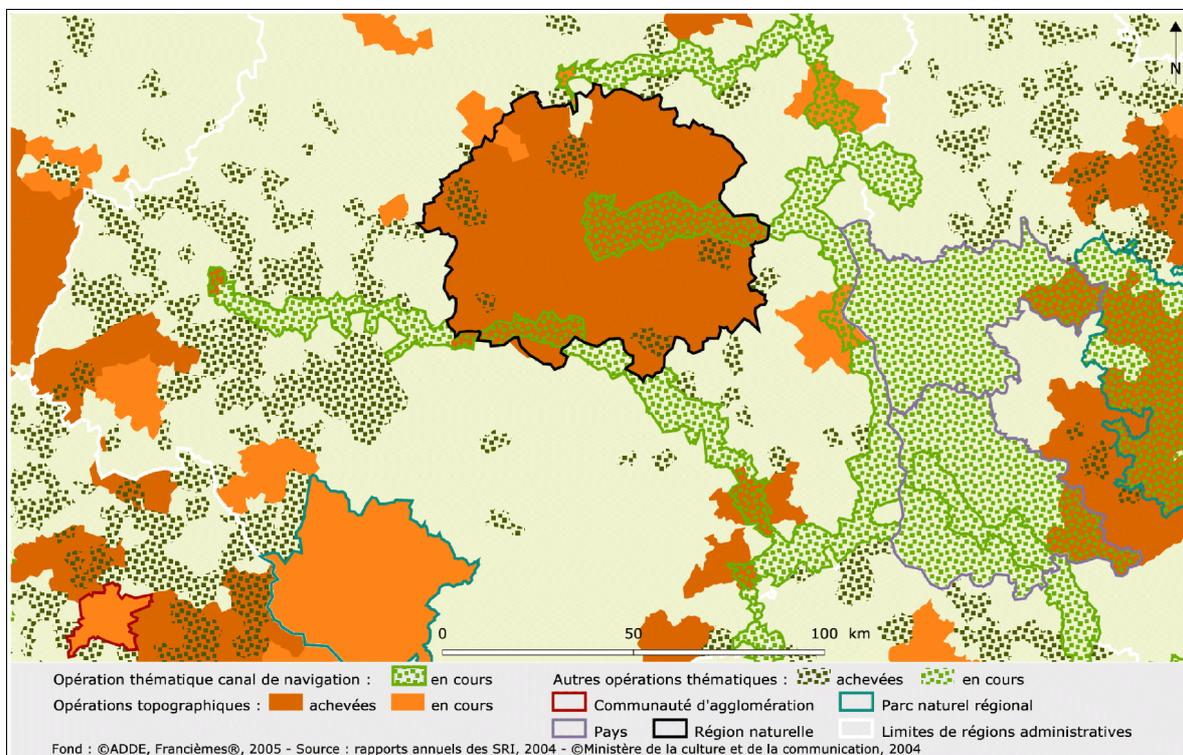
Ces pourcentages expriment davantage la répartition des types d'opérations choisis par les services que la part réellement prise par ces opérations dans la couverture du territoire : il faudrait pour ce faire rapporter

chaque opération (programmée) au nombre des communes ayant fait l'objet de cette opération, afin de relativiser, par exemple, le poids d'une intervention sur un édifice par rapport à celui d'une enquête pluri-communale (les données consolidées sont aujourd'hui encore trop lacunaires pour appliquer cette pondération à l'ensemble des régions).

Plus de la moitié des opérations thématiques menées par les SRI sont des thématiques nationales, soit qu'elles correspondent aux programmes de l'UMR 8150 « André Chastel » (patrimoine verrier, patrimoine industriel, orfèvrerie, architecture de la villégiature, peintures murales), soit qu'elles relèvent de programmes circonstanciels (patrimoine du XX^e siècle, patrimoine hospitalier, observatoires, mobilier appartenant à l'Etat, etc.) Certaines opérations régionales sont des variantes de thèmes nationaux (une catégorie particulière de patrimoine industriel par exemple). A l'inverse, certains thèmes d'initiative régionale prennent une dimension territoriale nationale dans la mesure où ils sont partagés par plusieurs régions : recensements d'objets religieux, d'objets protégés, ou encore études

sur l'architecture militaire.

Au sein des opérations topographiques, l'approche dite d'*inventaire préliminaire* qui privilégie l'identification la plus exhaustive possible du patrimoine – le recensement –, par rapport à l'étude des éléments recensés qui le composent, représente moins de 20 % : **l'approche dite d'*inventaire topographique*** qui associe recensement et étude des œuvres exceptionnelles ou représentatives au regard de ce recensement **reste par conséquent largement majoritaire**. A quelques exceptions près, ces inventaires topographiques sont « généraux » au sens où ils associent étude de l'architecture et étude des objets (publics non gardés selon la règle). A l'application uniforme de cette approche sur chaque aire d'étude, les SRI s'orientent de plus en plus vers une mise en œuvre qui a pour préalable le contexte scientifique et technique propre à l'opération : les clauses scientifiques et techniques qui définissent précisément cette mise en œuvre jouent un rôle d'autant plus décisif pour garantir l'homogénéité des résultats.



Aires d'étude juxtaposées, disjointes, ou qui se chevauchent, la couverture territoriale traduit la variété des modes d'approche et la variation d'échelle des opérations d'inventaire.

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

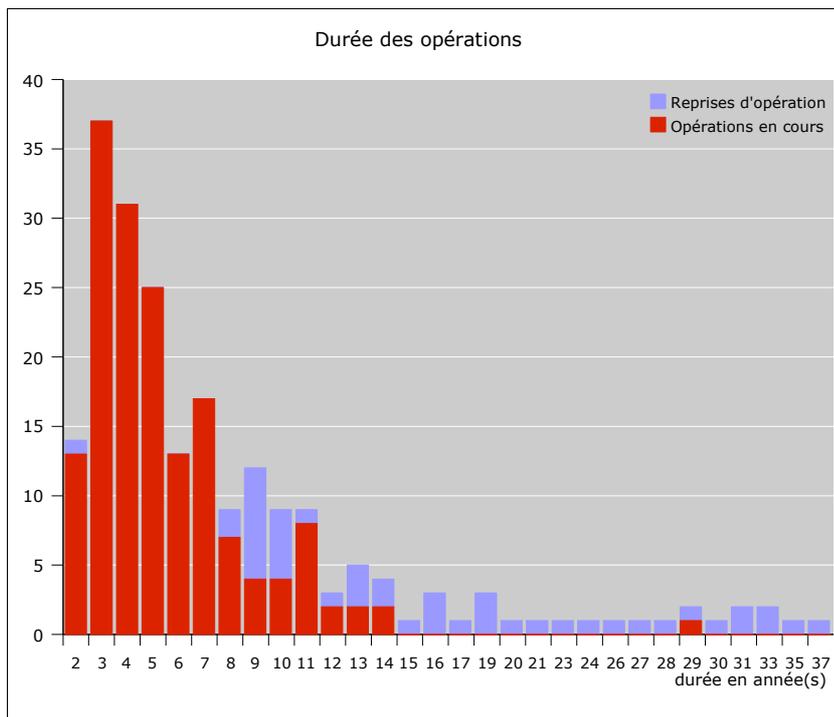
Cette évolution est à mettre en relation avec **une tendance au changement de nature des aires d'étude et à la généralisation du partenariat** (environ 130 conventions en cours).

Ce mouvement a été amorcé avec les études urbaines qui représentent un quart des territoires en cours d'inventaire : 10 de plus de 100 000 habitants, 11 de 50 000 à moins de 100 000 - soit en tout près de 50 villes de plus de 10 000 habitants -, parmi lesquelles on compte des villes comme Lyon, Rouen, ou Marseille (expérimentation sur un quartier). Un autre quart des opérations en cours concerne le territoire d'un PNR, d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ou encore de territoires « historiques » ou « régions naturelles » retenus spécifiquement pour l'opération (une vallée, par

exemple).

Les aires d'étude cantonales représentent aujourd'hui encore un tiers des opérations : la pertinence de cette unité territoriale pour échantillonner un territoire plus vaste (un département, la région) n'a pas été démentie par l'expérience.

Région, départements et arrondissements sont les échelles de territoire généralement associées à certaines thématiques : la proportion de ces aires d'étude pourrait être réduite en distinguant l'unité de programmation que sont région et départements, des unités opérationnelles de niveau inférieur que sont arrondissements, cantons ou autres regroupements communaux circonstanciés.



Un peu plus de la moitié (51 %) des opérations d'inventaire en cours est programmée sur une durée de 4 ans, près des deux-tiers (65 %) sur 6 ans.

Il faut rappeler au préalable qu'une opération d'inventaire est dite terminée lorsque ses résultats sont répertoriés dans les bases nationales et communicables au public (c'est-à-dire que les dossiers sont achevés) : la durée d'une opération inclut par conséquent un temps important de mise en forme normalisée des résultats, seule à même de les rendre homogènes et comparables dans le cadre d'une diffusion nationale.

A moyens techniques et humains constants, quelques facteurs jouent un rôle déterminant dans la durée d'une opération : la taille de l'aire d'étude (le nombre de communes à couvrir), sa nature (urbaine ou rurale), le mode d'investigation (recensement, pré-inventaire, inventaire préliminaire, inventaire topographique, etc.) qui donne une plus ou moins grande part à l'étude (collective ou monographique), la « chaîne de production » des dossiers (outil de production de dossiers numérique ou pas, mais aussi présence ou non de rupture dans la chaîne numérique).

Sur une durée de deux ans, seront ainsi menées à terme des opérations ponctuelles sur des édifices, l'inventaire topographique d'un quartier de ville, le recensement du patrimoine industriel ou des stations de sports d'hiver d'une seule commune, mais aussi l'inventaire préliminaire d'une communauté de 18 communes ou l'inventaire d'un canton de quatre communes seulement.

Ces combinaisons de facteurs ne suffisent pas cependant pour interpréter les très longues durées.

A partir d'une durée de 9 ans (à une exception près,

11 ans), la majorité des opérations est faite de reprises d'opérations suspendues souvent pendant plusieurs années et la plupart du temps à la suite du départ de son responsable vers une autre affectation : on a conservé à juste titre la date des premières données plutôt que celle de la reprise des opérations, qui aurait été plus avantageuse en terme de performance.

Sur le fond, le grand nombre de reprises d'opérations est plutôt valorisant dans la mesure où il reflète la volonté affirmée par les services régionaux de mettre en ligne et à disposition du public la totalité de l'information patrimoniale rassemblée par eux.

Quelques-unes parmi ces opérations de très longue durée n'ont pas connu d'interruption : c'est le cas de certaines grandes villes, ou encore celui d'inventaires d'échelle départementale.

Les solutions méthodologiques pour éviter des opérations dont la trop longue durée finit par être préjudiciable aux résultats consistent à fractionner l'aire d'étude ou segmenter le programme, éventuellement de combiner les deux.

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

Le découpage des aires urbaines en zones homogènes (centre, faubourgs, périphérie) a été la première expérimentation de fractionnement d'aires d'étude.

Sur les grands chantiers urbains, les différentes phases de travail s'enchaînent sur une longue période : il conviendrait peut-être mieux de les décomposer ou de les articuler en autant d'opérations de durée plus courte mais plus maîtrisable.

L'échelle départementale implique un certain nombre d'options méthodologiques (familles d'œuvres ou types d'œuvre – les réseaux par exemple -, dont l'étude n'est pas pertinente, voire impossible, à une échelle supérieure, problématiques de recherche étroitement liées à cette échelle, etc.) ; il semble pourtant possible de distinguer le territoire départemental à l'échelle

duquel est défini le programme de recherche, ses objectifs, méthodes et procédures, du territoire des arrondissements ou autres regroupements de communes inférieurs sur lesquels est successivement appliqué ce programme : l'enchaînement d'opérations plus limitées dans l'espace et le temps crée autant d'intermédiaires favorables au bilan méthodologique et documentaire et à la valorisation.

Si tendanciellement la durée des opérations d'inventaire s'établit autour de 4-5 ans, un dernier chiffre montre toutefois que l'effort méthodologique dans ce sens doit être redoublé et trouver sa traduction dans les cahiers des clauses scientifiques et techniques : un tiers des opérations en cours en 2004 a vu son terme repoussé d'un à deux ans.

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

de courte durée par rapport aux emplois permanents ne peut dépasser un certain seuil au risque d'être contre-productive en rendant impossible la formation, l'encadrement, la gestion des personnes et celle des données.

ultérieurement en fraction de temps plein et non en occurrence brute).

Après regroupement des corps et cadres d'emplois équivalents dans la FPE et FPT, l'éventail des statuts représentés reste encore large (20), mais les lignes qui constituent le gros des effectifs apparaissent nettement (conservateur, contrat et prestataire privés, ingénieur d'étude, technicien de recherche, contrat public, adjoint administratif et assistant ingénieur).

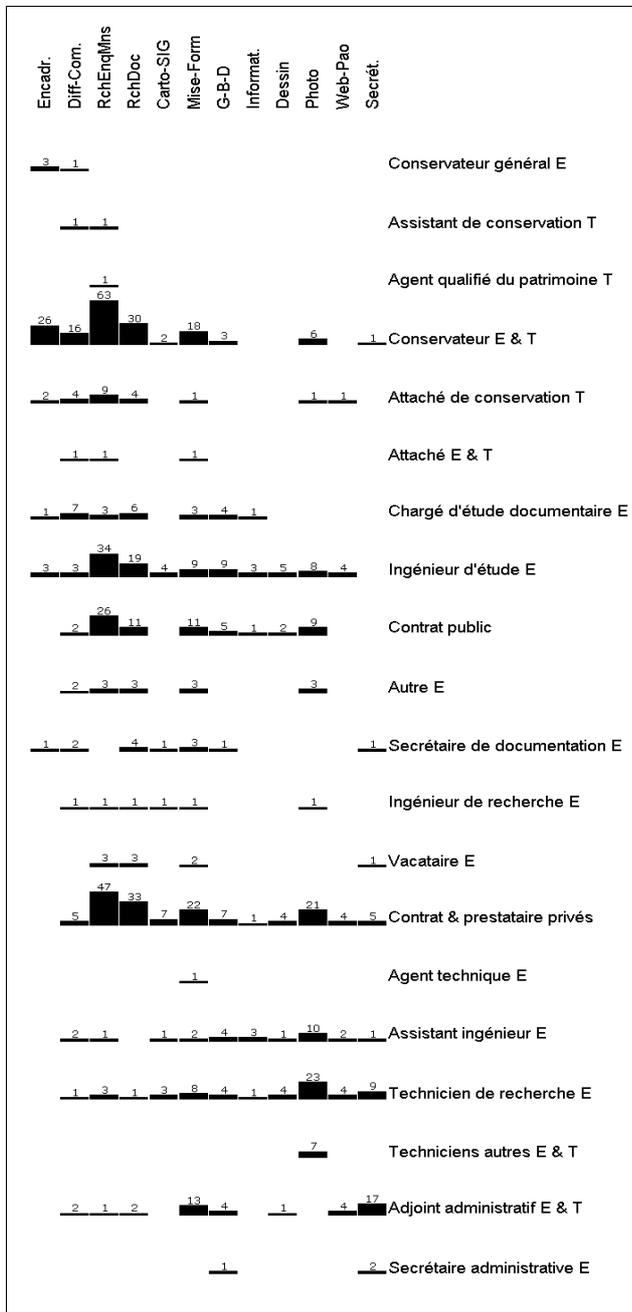
L'ordre des colonnes et des lignes n'est pas fortuit, mais traduit le degré d'opposition entre des métiers ou fonctions et des statuts (et inversement), autrement dit, la plus ou moins grande dépendance entre le statut et la fonction réellement exercée :

- en haut à gauche, les tâches d'encadrement, de recherche, de diffusion et communication plutôt associées aux conservateurs et à la filière culturelle ;
- en bas à droite, les fonctions administratives et techniques représentées par les secrétaires, techniciens et assistants ingénieurs ;
- la distribution des autres statuts le long de la diagonale qui relie ces deux extrêmes.

L'intérêt du diagramme tient autant aux associations attendues qu'il illustre qu'aux écarts qu'ils révèlent, à leur rareté ou leur fréquence. On aura également confirmation du champ d'intervention très large et des profils assez proches des ingénieurs d'étude et des contrats, statuts qui ont permis de faire face, chacun en leur temps, aux besoins aussi bien de la recherche en histoire de l'art et de l'architecture que dans les disciplines scientifiques et techniques associées pour mener à bien l'inventaire.

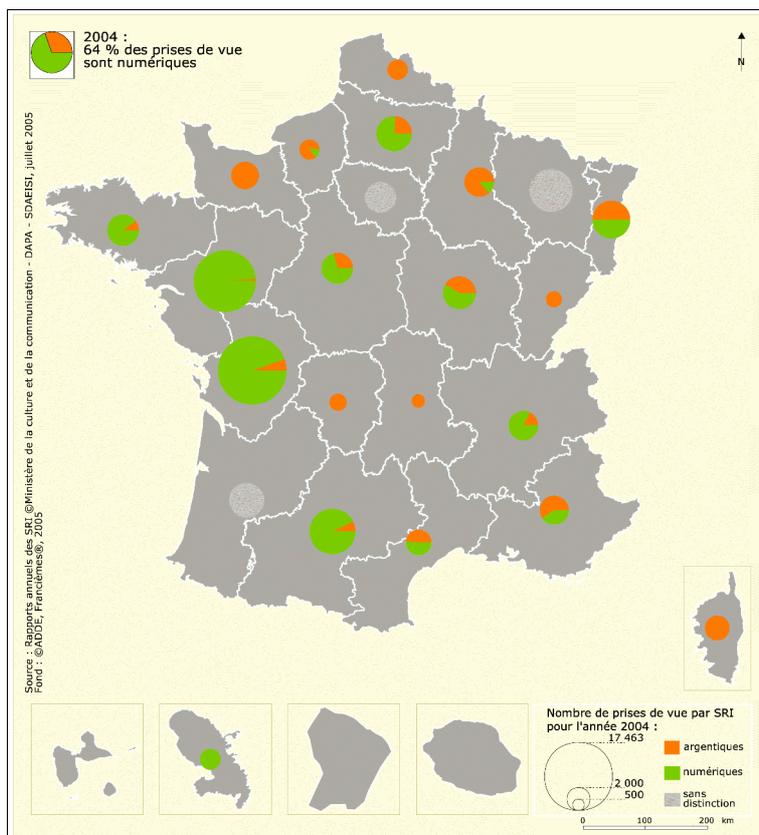
La lecture en colonne révèle plutôt les tâches peu représentées ou partagées entre de nombreux statuts :

- tâches partagées dont les mutations technologiques (dossiers numériques) vont accélérer la dispersion et la dissolution au sein des autres fonctions (mise en forme par exemple) ;
- tâches partagées par défaut qu'il convient au contraire de spécifier et consolider (gestionnaire de bases de données, informatique, SIG).



Le diagramme ci-dessus croise, en ligne, les statuts des agents et, en colonne, les métiers ou fonctions exercés. La hauteur de barre indique la fréquence du métier exercé par les agents selon leur statut (indication qui gagnerait à être mesurée

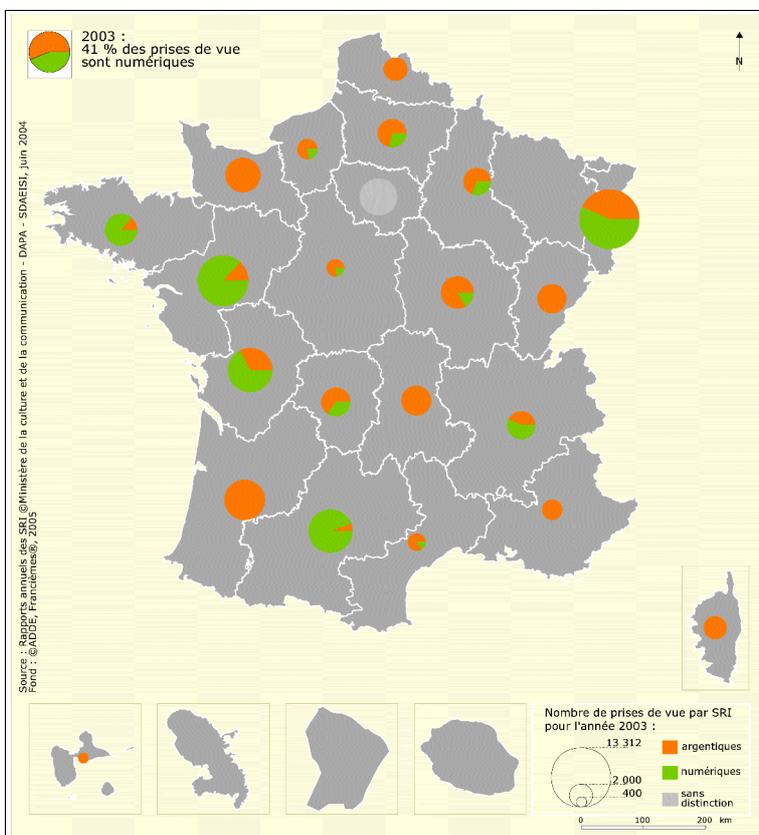
Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel



LE FONDS PHOTOGRAPHIQUE

Les prises de vue numériques ont représenté 64 % des 100 000 prises de vue effectuées au cours de l'année 2004 par les services régionaux de l'inventaire.

Les prises de vue numériques sont en augmentation de 20 % par rapport à 2003. Les services engagés dans cette mutation de technologie sont légèrement plus nombreux qu'en 2003 (+2), et, à une ou deux exceptions près, tous ont confirmé cette orientation : la proportion des prises de vue numériques par rapport aux photos argentiques est en nette augmentation dans chacun de ces services, parfois même jusqu'à l'inversion spectaculaire du rapport entre numérique et argentique (Centre, Picardie).

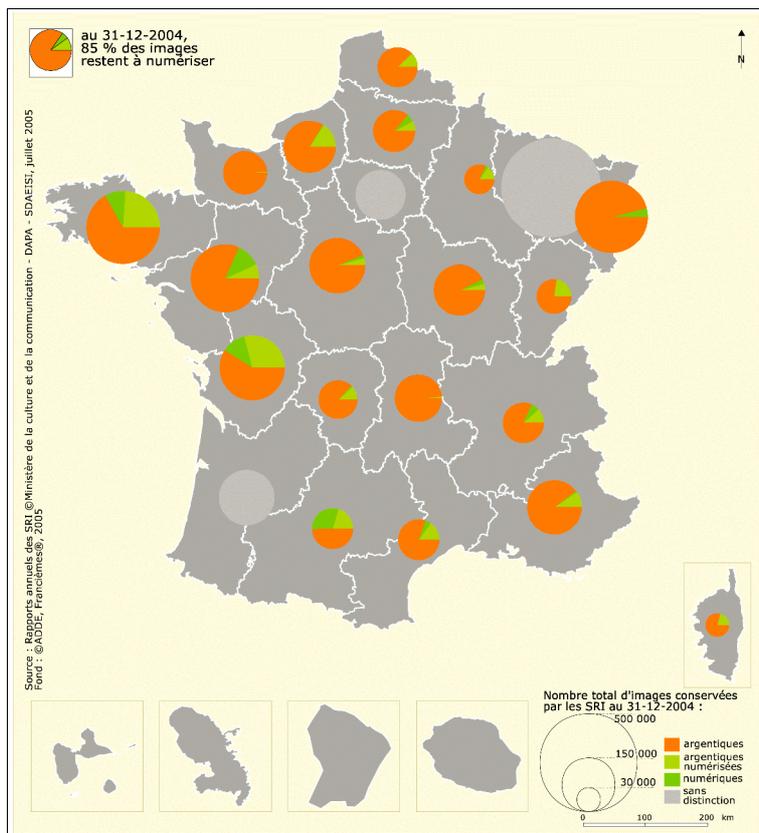


Outre la baisse du coût du procédé numérique par rapport à l'argentique et la banalisation de son usage dans tous les secteurs de la société, deux facteurs spécifiques aux services expliquent cette forte augmentation :

- le déploiement de chaînes de production de dossiers entièrement numériques (*Renabl* en particulier) ;
- la part croissante de la démarche de recensement dans les opérations d'inventaire qui n'exige pas la qualité professionnelle d'une photo d'étude ou de publication et qui tend à faire des chargés d'étude autant d'opérateurs photo (affranchis des contraintes des travaux de laboratoire).

Les photographes participent à ce mouvement, mais la contribution qualitative que l'on attend de professionnels est dépendante de l'équipement en matériel de haut niveau : à titre d'exemple, deux

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

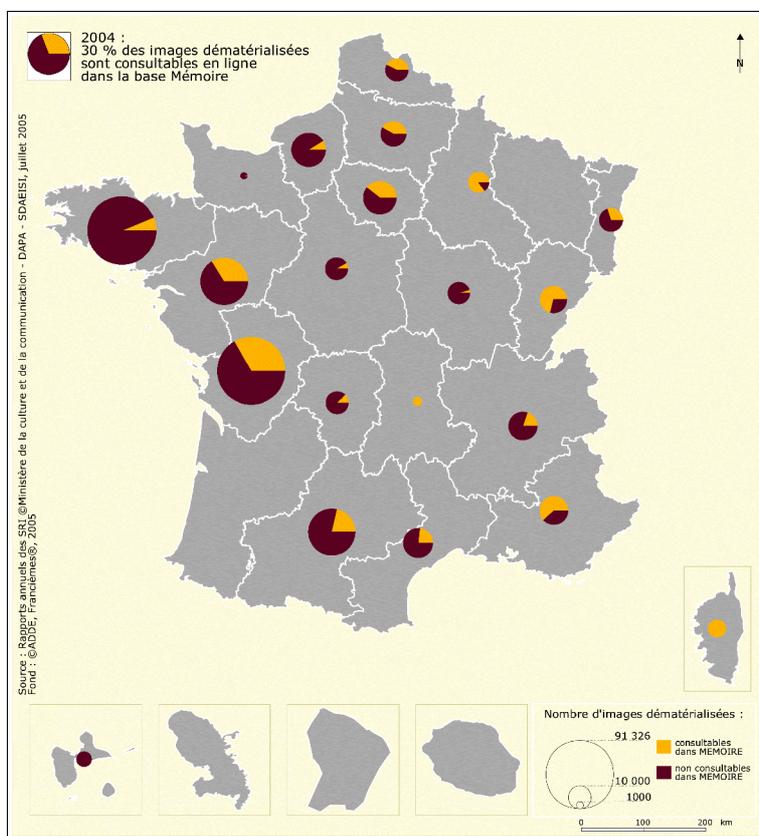


services seulement sont dotés de chambres à dos numérique, même si l'équipement professionnel ne se réduit pas à la chambre photographique.

L'enjeu des années à venir consiste à gérer la mutation en cours sur le mode de la complémentarité et non de la concurrence : entre des degrés de qualité et des finalités différenciées des prises de vue, entre techniques numérique et argentique, entre opérateurs professionnels ou non professionnels.

Les débuts d'une entreprise de longue haleine : 15 % des 3 200 000 phototypes conservés par les services sont dématérialisés.

La moyenne nationale recouvre des différences régionales très sensibles puisque trois services (Bretagne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées) ont d'ores et déjà entre un tiers et la moitié de leur fonds sous forme numérique.



Pour la majorité des services, c'est la numérisation rétrospective des clichés argentiques qui occupe la première place dans le processus de dématérialisation, selon trois procédures :

- plan pluri-annuel de numérisation piloté depuis l'année 1996 par la mission de la recherche et de la technologie du ministère ;
- programmes régionaux de numérisation ;
- numérisation en interne du flux des prises de vue.

30 % des 450 000 images numériques ou numérisées des services régionaux sont consultables à partir de la base nationale MÉMOIRE.

Les services se ventilent en trois grandes catégories : jusqu'au quart du stock

Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel

d'images dématérialisées mis en ligne sur MÉMOIRE, autour du tiers, plus de la moitié.

Indépendante de l'importance du stock, cette proportion semble dépendre pour une bonne part d'un choix de service dans le partage des moyens affectés à l'acquisition des données (numérisation) d'une part et à leur diffusion via la base nationale MÉMOIRE de l'autre.

L'installation des premiers serveurs régionaux préfigure une situation qui va modifier la distribution des rôles : les images dématérialisées sont désormais disponibles sur ces serveurs et ce sera l'enjeu de la nouvelle architecture partagée que de trouver les ressources pour les mettre à disposition sur MÉMOIRE.

